

Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Frontenex (SIRS de FRONTENEX)

Compte rendu du Conseil Syndical 24 septembre 2008 – 19h00 – Mairie de Frontenex

Présents : Mesdames et Messieurs André VAIRETTO, Président, Jean-Paul GIRARD, 1er Vice-Président, Chantal SIMONNET, 2ème Vice-Présidente, Noëlle DREVON, Secrétaire, François RIEU, Gérard CLAREY, Sandra ORTEGA (membres du bureau), Jean-François ALLARD, Christian BENEITO, Sandrine BERTHET, Patrice BLANDIN, André DURAND, Pierre DURANDO, Ginette LOMBARD, Marie-France LOMBARDI, Bernard REY, Jocelyne RITTENER-RUFF, Danièle ROCCHIA,

Absentsexcusés : Mesdames et Messieurs Serge BISASSON, Rachel CUVEX-MICHOLIN, Jean-Pierre FAZZARI, Gilbert FRANQUET, François GAUDIN, Isabelle FLACHARD, Elisabeth REY, Alain ROUX-MOLLARD

Secrétaire de Séance : Noëlle DREVON

Assistaient également à la réunion : Bernadette BOUVET et Sébastien GAUDET, secrétaires du syndicat

André VAIRETTO, Président du Syndicat, remercie les conseillers syndicaux de leur présence et propose de passer à l'ordre du jour de la réunion.

Il demande au Conseil Syndical d'acter le remplacement de Monsieur Philippe MINOLA (Mercury) par Madame Evelyne BRACHET (Mercury) en qualité de délégué suppléant représentant la CoRAL au sein du Syndicat.

Point sur la rentrée scolaire

André VAIRETTO fait le point sur la rentrée scolaire et sur les différentes adaptations, validées par le Conseil Général, qui sont intervenues sur les circuits afin d'assurer un bon fonctionnement.

➤ **Effectifs 2008-2009**

A ce jour, 785 enfants sont inscrits, dont 430 pour le collège

➤ **Modifications de circuit et d'horaires**

- *Circuit Plancherine – Verrens – Cléry - Collège*

Modification en termes de temps et de kilomètres pour le circuit 15 « Bas de Plancherine – Bas de Verrens Arvey – Tournon – Collège de Frontenex » : le bus devra prendre les enfants à l'arrêt « Centre » de Verrens Arvey afin de délester le circuit 11 « Plancherine – Verrens Arvey – Cléry – Verrens Arvey – Collège de Frontenex » de 7 enfants

Circuit 15 : nombre d'inscrits = 34

Circuit 11: nombre d'inscrits = 64

Avec cette modification :

circuit 15 : 41 élèves (marché de 31-53) - circuit 11 : 57 élèves (marché de 54-61)

- *Circuit primaire de Verrens Arvey – Plancherine*

Circuit 16 : nombre d'inscrits = 68

Circuit 17 : nombre d'inscrits = 20 (doublage du circuit 16 à 11h30 et 16h30)

Doublage accepté à 8h30 et 13h30

- *Circuit Grésy/Isère – Collège*

Circuit 7 : nombre d'inscrits = 53

Circuit 8 : nombre d'inscrits = 24 (« doublage » du circuit 7)

Hausse de la capacité prévue au marché

- *Tournon Primaire*

59 inscrits pour une capacité de marché de 31-53 mais, sur proposition de la Commune, une dépose à l'école permettra d'éviter de doubler ce circuit.

Christian BENEITO indique que l'instauration de cette modification évite un retard conséquent à l'arrivée à l'école de Tournon.

De plus, suite à une visite du bureau du SIRS devant le collège le 5 septembre, André VAIRETTO indique qu'il a été décidé d'avancer les horaires de plusieurs circuits, avec comme mode de diffusion de ces changements, un affichage dans le bus pendant une semaine avant application. Aucun souci dans l'exécution de ces changements n'est à déplorer.

➤ **Circuit primaire de Notre Dame des Millièrès**

Monsieur Le Président indique que des problèmes sont intervenus dans le déroulement du circuit primaire de Notre Dame des Millièrès en raison du fait de l'enchaînement avec un circuit « collège » et de l'avancement des horaires de l'école (8h15 au lieu de 8h30), les enfants étaient régulièrement en retard.

Des adaptations ont donc été apportées (prise en charge de l'accompagnatrice en cours de circuit) mais le problème se posera en période de mauvais temps. Le Conseil Général ne souhaite pas mettre un car supplémentaire pour assurer ce service.

➤ **Suppression du lot 4 : Cléry/Collège**

André VAIRETTO fait part de la volonté du Conseil Général de supprimer ce circuit en raison du faible nombre d'enfants pris en charge (3 à Villard Mavin et 3 au Pont de Bellegarde – Verrens Arvey) et du coût prohibitif (12 500 euros).

Une réunion a donc été organisée en mairie de Cléry avec les parents d'élèves pour leur expliquer les raisons de la suppression tout en précisant que le Conseil Général laissait perdurer ce circuit pendant un mois afin qu'ils aient le temps matériel pour prendre les dispositions adéquates.

Or, suite à une discussion avec les services de la Direction des Transports Scolaires, le Conseil Général a décidé de maintenir à titre exceptionnel et dérogatoire le circuit jusqu' à la fin du mois de juin 2009.

➤ **Transport de la cantine de Saint Vital à Montailleur**

André VAIRETTO indique que suite à un problème rencontré ces dernières années, concernant l'émission des cartes pour les trajets cantine/garderie, et après consultation des services du Conseil Général, il s'avère que la Charte Départementale définit les droits d'accès au transport mais n'indique pas que l'organisateur établit obligatoirement les cartes.

Ces dernières sont établies pour l'organisation générale (matin et soir) et parfois pour le retour du midi pour les ayants droits.

En l'espèce, les enfants concernés prennent seulement le car entre midi et deux heures dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal et le Conseil Général, qui a connaissance de la présence de ces enfants, ne leur établit pas un titre de transport.

Il appartient donc au SIRS de Frontenex d'éditer une carte interne, ce qui a été effectué pour la rentrée.

➤ **Transport des élèves de Mercury au Collège**

Monsieur Le Président fait part du dépôt de plusieurs demandes de transport des élèves de Mercury au Collège de Frontenex.

Il rappelle qu'il y a quelques années, il avait été décidé, par l'Education Nationale, que les enfants de Mercury seraient scolarisés au Collège Combe de Savoie à Albertville et qu'à la rentrée 2008-2009, le transport scolaire Mercury-Frontenex serait supprimé.

S'appuyant sur la position de la Mairie de Mercury, le bureau a décidé que :

- les nouvelles demandes ne sont pas acceptées, tout comme les demandes d'enfants arrivés en cours d'année dernière dont les parents avaient été avertis de la suppression du circuit.
- les élèves issues de fratries peuvent finir leur scolarité (en se rendant au point d'arrêt le plus proche d'un circuit existant)

Toutefois, un courrier a été fait aux parents dont la demande a été refusée en leur expliquant les raisons et la possibilité de bénéficier d'une indemnité kilométrique pour le transport en véhicule personnel « domicile-collège ».

➤ **Circuit « nounou »**

André VAIRETTO indique que, comme chaque année, plusieurs demandes de transport d'élèves depuis le domicile de l'assistante maternelle jusqu'à l'école de rattachement sont parvenues au Syndicat.

Après étude, et au vu des effectifs prévus, le bureau a décidé de donner une suite favorable aux demandes sur les communes suivantes : Verrens-Arvey, Bonvillard, Notre Dame des Millières, Plancherine.

Un courrier précisant les termes suivants leur a été transmis :

« A cet effet, une carte vous sera délivrée, stipulant expressément qu'elle ne vous est accordée que dans la limite des places disponibles.

En cas de modification du circuit ou de prise en charge de nouveaux enfants ayant-droits et donc prioritaires au cours de l'année, il est possible que nous soyons contraints de vous retirer l'autorisation accordée si la capacité du bus n'est plus suffisante pour accueillir votre enfant.

Au niveau pratique, afin que votre enfant puisse bénéficier au plus tôt des transports scolaires, je vous invite à venir retirer votre carte en Mairie de Frontenex, siège du Syndicat.

Lors de la remise de la carte, vous devrez également signer deux documents :

- **votre engagement à respecter le règlement de discipline édicté par le Conseil Général de la Savoie**
- **votre engagement à rendre votre carte de transport scolaire si les conditions de capacité dans le bus ne sont plus remplies pour vous permettre de bénéficier de ce régime dérogatoire. »**

Noëlle DREVON indique que le SIRS d'Albertville, pour sa part, refuse toute demande de cette nature.

Elle souhaiterait que le SIRS se prononce dans les prochains mois sur l'attitude définitive (refus systématique ou non) à adopter pour ces circuits dérogatoires.

Concernant la commune de Sainte Hélène sur Isère, un problème se pose car le nombre d'enfants serait légèrement supérieur à l'effectif autorisé mais la connaissance du circuit et des habitudes conduit à estimer que la capacité du bus ne serait jamais atteinte.

Gérard CLAREY confirme que plusieurs cartes de confort sont délivrées chaque année mais que du fait de la qualité d'ayants droits des enfants, il est impossible de refuser ces demandes.

Le problème se pose notamment du Chef-Lieu à l'école maternelle de La Pallaz.

Après réflexion du bureau, et après vérifications à nouveau de certains points notamment par la Commune de Ste Hélène sur Isère (capacité maximum du bus, cartes délivrées mais qui ne serviraient jamais...), il a été décidé de donner une suite favorable pour un mois, jusqu'au 24 octobre 2008.

Si aucune surcapacité n'est survenue, l'accord, dans la limite des places disponibles, sera prolongé.

André VAIRETTO précise que les parents ont été reçus ce jour et ont approuvé le système proposé.

Point sur les accompagnatrices (formation, mise en place d'une charte...)

➤ **Accompagnatrices de Cléry**

Patrice BLANDIN explique que la mairie de Cléry, désireuse de connaître les dispositions légales quant à l'organisation du circuit Primaire/Maternelle (l'accompagnatrice prend le bus à l'arrêt Clermont et les parents des élèves montant dans le car avant cet arrêt, s'interrogent sur la légalité du déroulement du circuit), a obtenu une précision importante de la part du Conseil Général.

La présence de l'accompagnatrice est obligatoire dès que le septième enfant de maternelle accède au bus mais pas nécessairement dès le démarrage du circuit.

➤ **Suppression de l'accompagnatrice de Bonvillard**

Chantal SIMONNET explique qu'en raison du faible nombre d'enfants inscrits en maternelle, la Commune de Bonvillard a souhaité supprimer le poste d'accompagnatrice, ce qui au vu de la Charte est possible (moins de 7 enfants). Face aux interrogations liées à la sécurité et au confort des élèves, il est convenu que l'ATSEM de l'école s'occupera des enfants de maternelle à leur arrivée et à leur départ de l'école, et que les parents sont en charge d'installer leurs enfants dans le bus.

La Commune a élaboré un règlement intérieur fixant les obligations des différentes parties.

➤ **Formation des accompagnatrices**

André VAIRETTO indique qu'une formation sera organisée le mercredi 19 novembre 2008 (**CHANGEMENT DE DATE : mercredi 12 novembre 2008**) et à cet effet, un courrier a été transmis aux maires pour recenser les accompagnatrices intéressées. Elle se déroulera à Frontenex et sera financée par le Conseil Général.

➤ **Exercice d'évacuation dans les bus**

André VAIRETTO explique qu'un courrier sera également envoyé aux établissements scolaires du secteur pour leur proposer d'effectuer un exercice d'évacuation des bus, sur leur demande (formation assurée bénévolement par l'ADATEEP).

➤ **Charte des accompagnateurs**

Monsieur Le Président fait part du modèle de charte pour les accompagnateurs qui a été transmis aux maires des communes membres, fixant les droits et devoirs des accompagnatrices au cours de l'exécution de leur mission.

Sécurisation et diagnostic sur les arrêts

➤ **Retournement à Grésy/Isère au lieu-dit Fontaine**

André VAIRETTO rappelle le problème rencontré, à Grésy/Isère, avec le retournement des bus au niveau du hameau de Fontaine. En effet, les cars faisaient demi-tour chez un particulier (Monsieur CLERC) mais suite à des dégradations causés par les bus, ce tiers avait interdit l'accès à sa cour. Après négociation et signature d'une convention tripartite avec le Conseil Général et le SIRS, il a temporairement accepté de laisser les cars faire leur manœuvre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2007-2008, à charge de trouver une solution avant septembre.

André VAIRETTO indique que des fonds ont été débloqués (15 000 €) pour réaliser les travaux et que Monsieur CLERC a aimablement prolongé son autorisation jusqu'à la fin des travaux, qui devraient se dérouler avant la fin 2008.

➤ **Modification de l'arrêt La Croix à Montailleur**

Bernard REY rappelle le projet départemental de modifier l'entrée dans la Commune de Montailleur qui permettra aussi de sécuriser l'arrêt de bus (« La Croix »). Le démarrage des travaux a eu lieu le 10 septembre 2008 et est achevé à ce jour.

Par contre, dans l'attente de la pose de la signalétique verticale et horizontale, il souhaite recueillir l'avis des transporteurs pour vérifier l'efficacité de l'aménagement.

André VAIRETTO indique également que comme l'année précédente, le transporteur accepte de déposer, au retour, et à titre dérogatoire, les collégiens au chef-lieu de Montailleur en remplacement de l'arrêt La Croix afin d'éviter de les doubler en allant charger les primaires. Cette solution est possible du fait que le même transporteur effectue les deux services.

Un débat s'installe sur la sécurité des élèves et il est proposé d'étudier financièrement la possibilité d'équiper les élèves de brassards fluos.

➤ **Modification de l'arrêt Bornéry à Tournon**

Christian BENEITO indique que la Commune de Tournon a décidé de modifier l'emplacement de l'arrêt de Bornéry afin de le rapprocher des habitations. Suite à une rencontre avec Monsieur Bruno ROBERT, en charge de la sécurité des arrêts au Conseil Général, le déplacement a été acté et la commune a réalisé la signalétique verticale et horizontale.

➤ **Arrêt à Cléry**

Patrice BLANDIN fait part de la présence d'un arrêt non matérialisé et non répertorié au Villard, en direction de la Touvière.

Un enfant est déposé le midi à cet endroit, sans qu'aucune autorisation ne soit accordée, et cette situation dure apparemment depuis des années.

André VAIRETTO et François RIEU indique que c'est un arrêt « sauvage », non-conforme à la Charte Départementale du Conseil Général. En cas d'accident, un problème de responsabilité se posera.

André VAIRETTO sollicite la commune pour que les parents concernés fassent rapidement une demande, d'autant plus qu'il s'agit d'un circuit nounou, afin que le responsable de la sécurité des arrêts du Conseil Général soit consulté.

➤ **Diagnostic des arrêts**

André VAIRETTO fait part du diagnostic des arrêts de bus (sécurisation, déplacement, rationalisation, marquage...) sur les Communes de Sainte Hélène sur Isère et de Notre Dame des Millières, par le cabinet UGUET, mandaté par le Conseil Général.

Le rapport définit est en cours mais le travail réalisé est intéressant.

Christian BENEITO indique que la Commune de Tournon est vivement intéressée par un tel diagnostic.

André VAIRETTO précise que la demande a été relayée auprès du Conseil Général mais que pour 2008, le planning est bouclé.

André VAIRETTO sollicite également Jean-Paul GIRARD pour vérifier l'opportunité de matérialiser horizontalement l'arrêt devant le collège.

➤ **Commande de panneaux de signalisation**

Dans la continuité des diagnostics, André VAIRETTO propose de sonder les communes qui seraient intéressées par la commande de panneaux de signalisation propres aux arrêts, afin d'effectuer une consultation plus importante. Le coût financier restera toutefois à la charge des communes.

Une notice a été transmise par mail aux communes, ce jour.

Questions diverses

➤ **Contrôle dans les bus**

Il est rappelé le contrat annuel avec la société SCAT pour le contrôle dans les bus (état de bus, cartes...).

Basé l'année dernière sur 88 contrôles au collège, le bureau a proposé de les réduire et d'en réaliser sur les circuits primaires. 52 contrôles seront réalisés cette année, se décomposant ainsi : 4 fois les circuits du collège et 1 fois les primaires.

➤ **Rencontre avec les transporteurs (Fournier, Loyet, Gonthier, Pitton)**

Suite à une rencontre avec les transporteurs le 10 septembre, André VAIRETTO précise que ces derniers ont demandé des précisions sur l'application du principe « Pas de cartes, pas de car » et ont sollicité la réalisation de contrôles de cartes à la fin du mois de septembre.

Le bureau leur a demandé de bien vouloir diffuser à leurs chauffeurs **une fiche de liaison**, rédigée en 2007 mais peu retournée jusqu'à ce jour. L'objectif est de connaître rapidement les problèmes rencontrés dans les bus (indiscipline, absence de cartes, surcapacité...) afin de prendre au plus tôt les mesures adéquates.

André VAIRETTO indique avoir réprimandé un élève de la Commune de Notre Dame des Millières pour son attitude dans les transports, suite au retour d'une fiche de liaison et d'un retrait de carte par le chauffeur.

➤ **Modification statutaire du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Frontenex (SIRS de Frontenex)**

Une première mouture est transmise aux délégués et **un avis leur est demandé avant le 28 octobre 2008.**

➤ **Assurance du Syndicat**

Des problèmes de comportement des enfants sur un circuit en juin 2008 ont permis de dévoiler certaines carences dans le contrat d'assurance et il est proposé de le dénoncer pour relancer une consultation.

Il est demandé de consulter l'ANATEEP.

➤ **Prochaine réunion**

François RIEU indique que le Syndicat, par sa nature, doit proposer un débat d'orientation budgétaire au mois de décembre.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h10.

Le Président, André VAIRETTO